

REGLEMENT INTERIEUR
Brocante/ Vide grenier
Synergie Méruvienne

• **Article 1** : La manifestation dénommée « Vide greniers/brocante » organisée par la Synergie Méruvienne se déroulera **ROUTE DE BRESLES , 60510 FOUQUEROLLES** le Dimanche 29 Septembre 2024 de 06h00 à 18h00

• **Article 2** : Le vide grenier/Brocante est ouvert aux particuliers.
Les participants devront se présenter pour l'inscription à l'adresse suivante :

SALLE DES FÊTES
ROUTE DE BRESLES
60510 FOUQUEROLLES
TOUS LES JEUDIS DE 17H00 A 19H00

Avec les documents suivants :

- o La demande d'inscription dûment remplie.
- o Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers.
- o Le règlement intérieur signé.
- o Le paiement correspondant à la réservation.
- o Le cerfa de déclaration préalable d'une vente au déballage.

• **Article 3** : Les tarifs pour les emplacements sont fixés à 2€50 le mètre .

• **Article 4** : Le règlement se fera le jour de l'inscription en Mairie en espèce ou par chèque à l'ordre de l'AFM TELETHON

• **Article 5** : Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul exposant .

• **Article 6** : L'absence de l'exposant ainsi que les mauvaises conditions météorologiques ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

• **Article 8** : Les emplacements seront affectés le jour même.

• **Article 9** : L'entrée du vide greniers/brocante est interdite avant 6h00.
L'installation des stands devra se faire de 6h00 à 8h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier/brocante jusqu'à 18h00.

• **Article 10** : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, des cartons ou quelque objet que ce soit.

• **Article 11** : Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par la L'association.
Le dit registre sera transmis à la Préfecture de l'Oise dès la fin de la manifestation.

- **Article 12** : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police, de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.
- **Article 13** : La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par la Synergie Meruvienne
- **Article 14** : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par la Synergie Méruvienne , les autorités ou les services de secours.
La Synergie Meruvienne se réserve le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.
- **Article 15** : La Synergie Meruvienne se dégage de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, structures...). Les participants reconnaissent être à jour dans leur assurance responsabilité civile.
- **Article 16** : La Synergie Meruvienne se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Fait à FOUQUEROLLES

Le

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)